**Lettre de Cadrage Volet Culture du Contrat de Ville de Lyon**

**Appel à projet pour l’année 2019**

Le développement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de la politique de la ville à Lyon, dont il constitue l’un des principaux axes d’intervention, tant sur le plan de la géographie prioritaire, que sur celui d’une approche thématique qu’il propose de mettre en valeur.

L’appel à projets 2019 permet essentiellement d’accompagner la transition des opérations jusqu’alors soutenues, et de mobiliser de nouveaux habitants permettant, à terme, d’améliorer leur implication dans le volet culture du contrat de ville.

Les projets devront contribuer d’une manière significative aux orientations du volet culture du Contrat de Ville par :

* **la réalisation des Projets Culturels des Territoires (PCT) prioritaires et en « veille active », renouvelés en 2016**

**Pour l’année 2019, les Quartiers Politique de la Ville Langlet Santy, Etats-Unis et Moulin à Vent dans le 8ème arrondissement et Gorge de Loup et Vergoin dans le 9ème arrondissement feront l’objet d’une attention particulière dans le cadre de la programmation financière**

* **la prise en compte de grands principes d’action :**

- Améliorer la participation citoyenne

- Promouvoir et agir à la fois pour l’égalité, la lutte contre les discriminations et la prise en compte des diversités

- Partager informations et connaissances

- **la prise en compte des engagements thématiques de travail et aux publics prioritaires :**

- Contribuer aux dispositifs éducatifs et mieux articuler à l’échelle des territoires projets culturels et projets éducatifs

- Prendre en compte les problématiques environnementales et végétales

- Construire des modèles économiques nouveaux, susciter les mutualisations

- Intégrer les perspectives et outils numériques

- Prendre en compte les publics spécifiques et prioritaires au titre de la politique de la ville : les publics « jeunes », les personnes en parcours d’insertion sociale et professionnelle, les séniors

Ils devront être aussi en adéquation avec les objectifs généraux suivants, à savoir concilier:

- la relation et la participation des habitants, prioritairement ceux qui habitent les territoires prioritaires, grâce au partenariat avec les acteurs locaux,

- un propos, une exigence artistique, en relation avec les processus de création,

- un partenariat avec une des institutions culturelles signataires de la Charte de Coopération Culturelle et engagées sur le territoire ou la thématique concernée.

Il est à noter que les actions proposées autour d’animations et évènements festifs dans les quartiers de la politique de la ville restent une priorité et intègrent les problématiques d’éco responsabilité.

Enfin, les actions relevant de cette programmation devront être complémentaires aux engagements, dans le cadre de leurs missions de service public, des établissements, services, événements culturels signataires de la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable.

La Mission de Coopération Culturelle, Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon est à votre disposition pour vous accompagner dans cet appel à projet.